



LEADER
Programme de développement
rural ALSACE 2014-2020



**DECLARATION D'INTENTION ⁽¹⁾
DE DEMANDE D'AIDE EUROPEENNE AU TITRE DE LEADER
GAL Pays Bruche Mossig Piémont**

Cadre réservé à l'administration	Date de réception :
<p>La présente déclaration d'intention est à renvoyer à : Sophie Goehry Chambre d'agriculture d'Alsace Espace Européen de l'Entreprise 2 rue de Rome CS 30022 SCHILTIGHEIM 67013 Strasbourg cedex</p>	

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Pour les personnes morales

Raison sociale _____

Nom et prénom du représentant légal _____

Fonction du représentant légal _____

Nombre de salariés (pour les structures privées) _____

Chiffre d'affaires ou bilan annuel (pour les structures privées) _____ €

Pour les personnes physiques

Nom et prénom _____

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Tél. _____ Courriel _____

IDENTIFICATION DU PROJET

Intitulé du projet _____

Description du projet _____

Date prévisionnelle de début de projet (jour/mois/année) _____ / _____ / _____

Date prévisionnelle de fin de projet _____ / _____ / _____

Localisation du projet _____

DEPENSES PREVISIONNELLES DU PROJET GLOBAL

Montants prévus :

Principaux postes de dépenses	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> TTC ⁽²⁾
_____		€
_____		€
_____		€
_____		€
_____		€
_____		€
_____		€
TOTAL		€

FINANCEMENTS SOLLICITES (privés et publics)

Nom du (des) financeur(s) public(s)	Montants attendus
_____	€
_____	€
_____	€
_____	€
_____	€
TOTAL	€

Fait à _____ le _____

Nom, signature et cachet du demandeur

⁽¹⁾ *Eléments minimums obligatoires pour le dépôt d'une demande d'aide Article 6 du règlement UE n° 702/2014 de la Commission Européenne du 25 juin 2014*

⁽²⁾ *cocher la case correspondante*

Informations importantes :

- Pour tous les demandeurs : il sera nécessaire de fournir ultérieurement (lors du dépôt du formulaire de demande d'aide complet), **au moins 2 devis par dépense** (équipement, travaux...)
- Pour les demandeurs soumis au respect de la commande publique : il est notamment nécessaire de **tracer la publicité et la mise en concurrence** conformément au Code des marchés publics ou à l'Ordonnance de 2005 (organisme privé reconnu de droit public) et de **conserver toutes les pièces justificatives** qui seront demandées ultérieurement par le service instructeur.